



*Signataires : Natacha Buffet-Desfayes, Pierre Nicollier, Francine de Planta, Jean Romain, Murat-Julian Alder, Fabienne Monbaron, Diane Barbier-Mueller, Alexandre de Senarclens, Yvan Zweifel, Jean-Pierre Pasquier, François Wolfisberg, Alexis Barbey, Cyril Aellen, Serge Hiltpold*

*Date de dépôt : 25 novembre 2022*

## **Proposition de motion**

### **Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la votation du 17 mai 2009 sur le contre-projet du Conseil d'Etat aux initiatives 134 et 138 (nCO) ;
- l'entrée en vigueur du nCO à la rentrée 2011 ;
- la loi 12974<sup>1</sup> modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP), votée par le Grand Conseil le 12 novembre 2021 ;
- le référendum sur cette loi ;
- le refus en votation de la loi 12974 par une majorité des votants<sup>2</sup> ;
- le concordat intercantonal sur la coordination scolaire (CICS) du 29 octobre 1970 ;
- l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) du 14 juin 2007 ;
- la convention scolaire romande du 21 juin 2007 ;
- la loi sur l'instruction publique du 17 septembre 2015 ;

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12974.pdf>

<sup>2</sup> Vu sur Radio Lac : <https://www.radiolac.ch/actualite/petit-non-pour-la-reforme-du-cycle-dorientation-a-geneve/#:~:text=Initialement%20pr%C3%A9vue%20pour%20la%20rentr%C3%A9e,et%20en%20anglais%20en%2010e>

- le rapport du service de la recherche en éducation (SRED), « Les effets de la réforme du cycle d'orientation sur les parcours de formation des élèves »<sup>3</sup> ;
- la nécessité de trouver des solutions pour les élèves qui décrochent au cycle d'orientation ;
- l'opportunité d'offrir des projets personnels correspondant aux différents profils des élèves ;
- la nécessité de mener une réforme réfléchie et aboutie, en bonne concertation avec les acteurs concernés,

invite le Conseil d'Etat

- à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, soit :
  - à mettre en place des moyens d'identification précoce à l'école primaire pour les élèves en grande difficulté, ainsi que des plans de remédiation individualisés ;
  - à intervenir auprès de la CIIP pour faire évoluer les moyens d'enseignement romands au niveau du cycle d'orientation afin de proposer une approche pédagogique transversale pour les élèves en grande difficulté ;
  - à mettre en place des projets individuels pour les élèves en grande difficulté avec pour objectif d'intégrer un regroupement régulier ou de permettre une intégration professionnelle directement à la fin du CO ;
  - à offrir aux établissements la possibilité d'intégrer les élèves de l'actuelle CT (communication et technologie) au dispositif FO-18 (formation obligatoire jusqu'à 18 ans) dès la 11<sup>e</sup> année lorsque cela correspond à leur projet individuel ;
- à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles, soit :
  - à faciliter et accroître la fréquentation et la présence d'entreprises, dès la 10<sup>e</sup> année, particulièrement pour les élèves de CT ;
  - à soutenir le développement de réseaux d'entreprises avec pour but de faciliter l'accès aux stages des élèves de tous les regroupements ;

---

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/document/17372/telecharger>

- à renforcer l'attrait des voies professionnelles auprès des parents comme auprès des élèves, en bonne collaboration avec les associations professionnelles ;
- à améliorer plus généralement la prise en charge des élèves au sein du CO, soit :
  - à offrir plus de liberté aux directions d'établissement pour leur permettre de prendre en compte la dynamique locale de l'établissement afin d'assurer un climat propice aux apprentissages et une identification forte pour les élèves et les adultes ;
  - à faciliter et à encourager la mise en place de projets spécifiques aux établissements, tout particulièrement les projets incluant une hétérogénéité (p. ex. au sein des cours d'arts et de corps et mouvement) ;
  - à donner la possibilité aux élèves bien promus de réaliser un projet personnel limité dans le temps (échange linguistique, projet solidaire, associatif, artistique, sportif, etc.) ;
  - à favoriser l'approche pédagogique transversale pour les élèves des actuels regroupements R1/CT et à limiter le nombre d'enseignants qui enseignent à ces élèves ;
  - à prévoir une formation continue pour les enseignants qui enseignent dans ces regroupements et à évaluer avec le terrain le type de profils le plus adéquat pour ces enseignants ;
  - à étudier la possibilité de faire de la dernière heure de cours de la journée une heure d'études surveillées.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le 15 mai 2022, une majorité du peuple disait non à la loi 12974, ou réforme CO22, soumise à votation après référendum.

Cette réforme visait à rassembler les différents niveaux du cycle d'orientation, portant notamment les effectifs à environ 18 élèves par classe, tout en gardant des programmes d'études différenciés dans une même classe, souhaitant mettre en œuvre le concept de « mixité intégrée ».

CO22 se proposait de continuer à confronter au même enseignement, centré sur les disciplines et des cours de 45 minutes, les élèves les plus en difficulté, souvent déjà plongés dans l'échec scolaire depuis plusieurs années.

Une courte majorité du peuple a refusé cette réforme en votation, faisant toutefois le constat qu'un changement était nécessaire et tout particulièrement pour les élèves les plus en difficulté.

En effet, seuls 2,3% des jeunes de R1 atteignent les objectifs du plan d'études romand. Le rapport du SRED intitulé « Les effets de la réforme du cycle d'orientation sur les parcours de formation des élèves » et mené sur la base des données 2011-2018 a également permis de relever que l'orientation des élèves n'a pas été améliorée par la réforme précédente du CO, nCO.

Le rapport du SRED dresse aussi les constats et observations suivants :

- La réforme du CO ne modifie globalement pas les orientations vers l'enseignement secondaire II.
- Les orientations au secondaire II restent fortement différenciées. Le lien entre origine sociale et orientation conserve le même poids.
- On relève quelques fluctuations dans les orientations entre les volées qui ont suivi la réforme, ces dernières étant vraisemblablement liées au changement des conditions d'admission au secondaire II, intervenu en 2015.
- Les élèves qui n'ont pu accéder à la filière la plus exigeante en 9<sup>e</sup> CO alors qu'ils auraient pu le faire avant la réforme ont été pénalisés en termes d'accès au collège et de linéarité des parcours au secondaire II. En revanche, pour les élèves de type RB/RI, la réforme ne semble pas avoir eu d'impact significatif. Ils n'ont notamment pas davantage de chances d'accéder à une filière certifiante lors de leur entrée au secondaire II, et ce quand bien même ils ont théoriquement bénéficié d'un enseignement plus adapté à leur niveau scolaire réel (ce qui justifie leur scolarisation dans une filière moins exigeante).

Partant de ces constats, il est nécessaire de questionner les fondements du CO pour les élèves en échec :

- Comment permettre aux élèves en difficulté de devenir autonomes et de trouver leur place, non seulement au CO, mais dans toute la suite de leur parcours ?
- Est-il adéquat de pousser tout le monde dans les regroupements structurés par discipline ? La transmission de savoir verticale est-elle adaptée à tous les élèves ? En particulier pour les élèves les plus en difficulté dans notre système, est-il opportun d'essayer de continuer à les forcer à entrer dans le moule d'un système qui ne leur est pas adapté ?
- Les enseignants doivent-ils avoir le même profil pour tous les regroupements et pour toutes les branches ?
- Devrait-on considérer des enseignants travaillant par projets ?
- Les objectifs d'apprentissages, pratiquement jamais atteints, sont-ils réellement tous fondamentaux pour permettre aux jeunes de devenir indépendants dans notre société ?
- Quelles sont les spécificités de l'adolescence ? Quel projet pédagogique permettrait aux jeunes de se développer dans la création de leur identité et dans leur autonomisation en vue de l'entrée dans l'âge adulte ?

Préoccupés par l'avenir de nos adolescents, nous présentons ici plusieurs pistes pour améliorer les trois années de cycle d'orientation, que traversent avec plus ou moins de bonheur les jeunes de notre canton. Cette proposition de motion va de pair avec un projet de loi qui propose des changements organisationnels immédiats.

### **1) Permettre aux élèves en difficulté de s'éloigner du schéma du plan d'études romand**

Le constat est clair : parmi les élèves les plus en difficulté, seuls 2,3% atteignent les objectifs du plan d'études romand (PER). Plutôt que d'essayer de les contraindre dans une structure avec des moyens d'enseignement qui ne leur conviennent pas, il s'agit de réfléchir aux éléments qui sont nécessaires pour leur permettre d'atteindre ces objectifs et de construire leur autonomie future ainsi que de développer leur désir de se former.

Pour le regroupement 1, nos propositions sont les suivantes :

- maintenir un groupe de classe restreint (12 élèves en moyenne) ;
- garder un encadrement stable pour les branches principales avec un nombre limité d'enseignants ;

- créer des projets individualisés pour les élèves.

Pour information, le canton de Vaud développe déjà des plans personnalisés d'enseignements pour les jeunes qui ne rentrent pas dans le cadre du PER et il serait bon de s'en inspirer.

## **2) Améliorer l'orientation des élèves**

Le DIP avait affirmé que l'une des raisons de la réforme CO22 était le nombre trop important de réorientations contraintes au cycle (élèves passant du regroupement 3 à 2 ou 2 à 1 à cause de leurs résultats scolaires). Nous estimons quant à nous que ce constat est incorrect. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux réorientations extrêmement importantes au niveau de l'enseignement secondaire II ( $\frac{1}{3}$  des élèves en 1<sup>re</sup> année du collège). Pour pallier cela, il faut valoriser autant que possible toutes les filières et regroupements.

Nos propositions sont donc les suivantes :

- une réelle revalorisation des formations professionnelles auprès des parents, comme auprès des élèves, sur le modèle de Go-Apprentissage, par exemple ;
- des objectifs d'apprentissage atteignables par d'autres voies que les voies « traditionnelles » et « scolairement figées » pour les élèves les plus en difficulté ;
- des mesures de soutien et d'accompagnement pour les élèves qui le souhaitent.

## **3) Réflexion sur le plan d'études romand, l'enseignement et les profils des enseignants**

Notre société évolue, tout comme les connaissances relatives au fonctionnement et aux besoins des adolescents. Nous estimons donc qu'une réflexion plus large doit avoir lieu au niveau romand pour faire évoluer le PER et les MER (moyens d'enseignement romands), en particulier pour les adolescents qui ont de grandes difficultés scolaires dans le système actuel.

Nos propositions sont les suivantes :

- revoir le PER et les MER pour repenser la manière dont l'enseignement est dispensé aux élèves les moins scolaires, et ce dans le but de leur permettre de se développer, d'accroître leur autonomie et d'intégrer rapidement une formation professionnelle ;
- mettre en place un plan d'action permettant de renforcer l'identité de chaque établissement ;

- revoir la formation continue des enseignants pour s’assurer qu’ils possèdent la boîte à outils nécessaire aux spécificités des jeunes en difficultés scolaires et de l’enseignement par projets, tout particulièrement pour les enseignants de R1 ;
- redonner de la liberté aux directions des établissements qui connaissent les besoins et spécificités de leurs élèves.

Certaines de ces pistes avaient déjà été évoquées dans le cadre du débat sur la loi 12974. Les demandes de la présente motion les mettent en œuvre, en bonne concertation avec les différents acteurs du terrain.

Au vu de ces explications, les auteurs de ce présent texte vous prient, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un accueil favorable.